

CHAPITRE V Coupe vétérans

Règlement Sportif – COUPE VETERANS

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
<u>CLUB ORGANISATEUR</u>	URIAGE TT
<u>DATE</u>	20 DÉCEMBRE 2026
<u>Responsable</u>	Stéphane TRONQUIT
<u>INSCRIPTION</u>	UNIQUEMENT FICHIER EXCEL à renvoyer à contact@ttisere.com
<u>LISTE DE QUALIFICATION</u>	ART 2 et suivant du présent règlement
<u>LISTE DE COMPETITION</u>	Ordre par le dernier classement officiel
<u>MISE EN POULES</u>	NON
<u>MISE EN TABLEAU</u>	Art I305. 3 p 41 règlement fédéraux

IV501 Informations Générales

- (1) Organisateur : GLOB TT – GYMNASSE DU FAYARD – Passage du Fayard – OYEU
- (2) Date(s) : 20 DÉCEMBRE 2026
- (3) Catégories concernées (âge, sexe, classement) :
- (4) La Coupe vétérans est réservée aux joueuses et joueurs de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours et répartis selon les catégories suivantes :
 - (a) Tableau A : Vétérans V40-V45, de 40 ans à 49 ans,
 - (b) Tableau B : Vétérans V50-V55, de 50 ans à 59 ans,
 - (c) Tableau C : Vétérans V60-V65, de 60 ans à 69 ans
 - (d) Tableau D : Vétérans V70-V75, de 70 ans à 79 ans,
 - (e) Tableau E : Vétérans V80, 80 ans et plus.

IV502 Coefficient : 0,5

IV503 Inscriptions, désistements, forfaits

- (1) Modalités d'inscription : Les inscriptions se font uniquement via un tableau Excel fournit par le Comité et renvoyé à contact@ttisere.com

IV504 Date limite d'inscription : 04 DÉCEMBRE 2026 MINUIT

- (1) Possibilité de s'inscrire le matin même de la compétition, impérativement avant le début du critérium vétérans

IV505 Frais d'inscription : Voir Tarif des compétitions dans présent livret

IV506 Conditions d'acceptation :

- (1) Les associations engagent des équipes de deux joueurs minimum, quatre maximum.

(2) Un joueur ne peut figurer que dans une équipe.

(3) Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

(4) Pour chaque association, une seule entente est possible par catégorie.

Les équipes peuvent être composées de messieurs, de dames ou être mixtes.

- (5) Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A, les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.

- (6) L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional pour lequel il faut s'inscrire à la demande de la ligue. La participation à l'échelon départemental est obligatoire pour participer aux échelons supérieurs.

IV507 Modalités de désistement :

- (2) Pour les inscriptions avant le 01 novembre 2025, les désistements devront se faire au plus tard le samedi 12H00 précédant la compétition. Ce désistement se fera impérativement et uniquement par courriel à l'adresse contact@ttisere.com . La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

- (3) Toute joueuse ou joueur inscrit à cette compétition et ne prévenant pas de son désistement, verra appliquer une pénalité financière à son club.

IV508 Conditions de Participation

IV509 Licence obligatoire (type de licence exigé) :

- (1) Voir ARTICLE III301 401 403 du présent règlement

IV510 Classement et éligibilité :

- (1) Pas de limite de classement

IV511 Format et Déroulement de la Compétition

- (1) Tableau à élimination directe.

- (2) Les rencontres opposent 2 équipes.

(3) Les rencontres ont lieu selon la formule de quatre simples et un double (article VI.202 des règlements fédéraux)

(4) Format des parties : Toutes les parties de la compétition se jouent au meilleur des 5 manches (Poules et Tableau)

IV512 Répartition des joueurs/têtes de série :

(1) Pas de tête de série.

IV513 Placement dans le tableau

(1) Le placement dans le tableau se fait selon l'addition des points par ordre décroissant du dernier classement officiel de chaque joueurs composant l'équipe.

IV514 Horaires prévisionnels : La compétition est prévue sur l'après-midi, à la suite immédiate du critérium vétérans.

IV515 Règlement Technique

(1) Chaque joueur/joueuse doit être en possession d'une raquette conforme aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.4).

(2) Les balles sont fournies par les joueurs et conformément aux règlements sportifs de la FFTT (Règles du jeu – Chapitre 2 – Article 2.3).

(3) Une tenue réglementaire est impérative (short/jupette, t-shirt/maillot, basquettes) sous peine d'être exclu de la compétition (Règles du jeu – Chapitre 3 – Article 3.2.2).

IV516 Arbitrage

(1) Juges-arbitres : Présence au minimum d'un juge-arbitre principal et d'un juge-arbitre adjoint

(2) Arbitres :

Des arbitres seront désignés par le juge-arbitre de la compétition dans la limite des joueurs disponibles. En cas de non disponibilité d'un arbitre, la partie sera auto-arbitrée par les 2 joueurs.

IV517 Récompenses

(1) Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées

(2) Les podiums seront effectués au fur et à mesure de la fin des tableaux. Tous les joueurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue sportive, aux couleurs de leurs clubs.

IV518 Dispositions Particulières

(1) En cas d'inscriptions insuffisantes, le Comité se réserve la possibilité de regrouper les tableaux voire d'annuler la compétition.

(2) Les modalités de forfait vous seront rappelées avec la convocation.

(3) Les joueurs/joueuses inscrit(e)s ne prévenant pas de leur forfait conformément à ces modalités se verront appliquer une pénalité financière.